



Communiqué de presse

Mardi 18 avril 2023 – 11h00

1

LE GROUPE SEB RENOUVELLE SON ACCORD HANDICAP AVEC L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES SOCIAUX

C'est à l'unanimité que l'accord collectif sur le handicap en France a été signé par l'ensemble des partenaires sociaux (CFDT, CFE-CGC, CGT, FO) du Groupe SEB. Par cet accord, le Groupe intensifie ses efforts avec une politique volontariste de maintien dans l'emploi et de recrutement de personnes en situation de handicap.

L'emploi, facteur clé d'inclusion

Selon les chiffres de l'AGEFIPH, 15 % de la population mondiale est en situation de handicap, 1 salarié sur 2 sera confronté de manière temporaire ou permanente au handicap et 12 millions de français sont touchés par un handicap. Convaincu que développer la diversité et l'inclusion est un facteur de performance, l'action en faveur de l'emploi est au cœur des priorités du Groupe SEB. En France, le taux de salariés en situation de handicap s'élève à 6,2 % (au 31/12/2022) et dans le cadre du nouvel accord, le **Groupe s'engage à doubler le nombre de recrutement de travailleurs reconnus handicapés par an** (une dizaine dans l'accord en 2020).

Depuis 2020, les initiatives en matière de handicap se sont multipliées, notamment au travers de partenariats avec des Entreprises adaptées (EA), des Établissements et services d'aide par le travail (ESAT) et des associations, soit sur les sites du Groupe SEB en France, soit via des missions réalisées dans les locaux de ses fournisseurs. **Sur le territoire, le site industriel de Lourdes et le site logistique de Mions intègrent chacun une équipe d'un ESAT in situ.**

Un accord agréé par l'État et de nouvelles mesures concrètes

Après avoir été signé à l'unanimité par les organisations syndicales du Groupe SEB, l'Accord d'Entreprise relatif au handicap vient d'obtenir l'agrément de l'État. Cet accord triennal conforte les actions déjà engagées et ajoute de nouvelles mesures favorisant davantage l'inclusion de personnes en situation de handicap au sein des sociétés du Groupe en France telles que :

- **Préparer le retour et/ou favoriser le maintien dans l'emploi** : si le salarié le souhaite, il pourra bénéficier d'un accompagnement RH spécifique ayant pour objectif d'améliorer sa mobilité et sa carrière.
- **Prise en charge des frais de taxi** : à hauteur de 300 € (contre 150 € auparavant) en cas de difficultés exceptionnelles pour se rendre sur son lieu de travail d'un salarié n'étant pas apte à conduire.

- **Rendez-vous médicaux et paramédicaux** : autorisation d'absence payée d'une journée par an, pour se rendre à des rendez-vous médicaux ou paramédicaux ou en vue du réglage/maintien de son matériel.
- **Congé enfant malade pour les parents d'un enfant handicapé à charge** : jusqu'à 5 jours par an (continus ou non) par année civile et par enfant, sous condition d'un certificat médical, avec maintien à 100 % de leur rémunération pour les 2 premiers jours d'absence, puis 50 % de leur rémunération pour les jours suivants.
- **Dispositif de prestation sociale complémentaire** : étude possible d'un dispositif de prestation sociale complémentaire permettant d'apporter les soutiens nécessaires aux salariés confrontés à la naissance d'un enfant porteur d'un handicap.

Dan Abergel, Directeur des Ressources Humaines France, Relations sociales monde, Industrie, du Groupe SEB, commente : « *Le Groupe SEB se réjouit des nouvelles avancées en matière de recrutement et maintien de l'emploi des personnes en situation de handicap avec le renouvellement de cet Accord Handicap. Depuis toujours, le Groupe SEB s'appuie sur des valeurs fortes et s'attache à respecter une philosophie d'entreprise fondée sur le sens de la responsabilité, la solidarité et l'engagement. Au-delà de cet accord, nous continuerons nos actions pour sensibiliser, fédérer et mobiliser les équipes. Le Groupe SEB est plus que jamais engagé sur l'inclusion des personnes en situation de handicap* ».

Prochains évènements – 2023

28 avril avant bourse	Ventes et informations financières T1 2023
17 mai 14h30	Assemblée Générale
26 juillet après bourse	Ventes et Résultats S1 2023
26 octobre après bourse	Ventes et informations financières 9 mois 2023

Investisseurs / Analystes

Groupe SEB
Direction Communication Financière et IR

Olivier Gernandt
Guillaume Baron

ogernandt@groupeseb.com
gbaron@groupeseb.com

Tel. : +33 (0) 4 72 18 16 04

comfin@groupeseb.com

Presse

Groupe SEB
Direction de la Communication Corporate

Cathy Pianon
Anissa Djaadi
Marie Leroy

presse@groupeseb.com

Tél. + 33 (0) 6 33 13 02 00

Tél. + 33 (0) 6 88 20 90 88

Tél. + 33 (0) 6 76 98 87 53

Image Sept
Caroline Simon
Claire Doligez
Isabelle Dunoyer de Segonzac

caroline.simon@image7.fr

cdoligez@image7.fr

isegonzac@image7.fr

Tél. +33 (0) 1 53 70 74 70

Et retrouvez-nous aussi sur www.groupeseb.com



Référence mondiale du Petit Equipement Domestique, le Groupe SEB déploie son activité en s'appuyant sur un portefeuille de 33 marques emblématiques (Tefal, Seb, Rowenta, Moulinex, Krups, Lagostina, All-Clad, WMF, Emsa, Supor...), commercialisées à travers une distribution multi format. Vendant près de 350 millions de produits par an, il met en œuvre une stratégie de long terme fondée sur l'innovation, le développement international, la compétitivité et le service au client. Présent dans 150 pays, le Groupe SEB a réalisé un chiffre d'affaires de près de 8 milliards d'euros en 2022 et emploie plus de 30 000 collaborateurs.

SEB SA ■

SEB SA - N° RCS 300 349 636 RCS LYON – capital 55 337 770 € TVA intracommunautaire : FR 12300349636